

**SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL****Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical****Séance du 29 juin 2019**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22  
 NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 7

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 5

L'an deux mille dix-neuf le 29 juin, sur convocation faite le 27 juin, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DBJAY, 1<sup>er</sup> Vice Président.

**Présents titulaires** : ROY Josette, BOUJU Isabelle, BLANCHET Manoëlle, BORDESOULES Murielle et DBJAY Jean-Pierre (5)

**Pouvoirs** : CHEVILLON Pierre donne pouvoir à BOUJU Isabelle et BARTHELEMY Valérie donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre (7)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin 2019, le Conseil Syndical a été à nouveau convoqué le samedi 29 juin 2019 à 8h et peut délibérer valablement sans condition de quorum, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

**Elu rapporteur** : Monsieur Jean-Pierre DBJAY – 1<sup>er</sup> Vice-Président

**Objet** : Affectation des résultats 2018

**Vu** l'arrêté de Madame la Préfète n°14-3273-DRCTE-B2 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 chargé d'exercer la compétence « Enfance, Jeunesse et Parentalité »

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**I / La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement se solde par la constatation sur l'exercice 2018 d'un excédent de 285 412,75€, auquel il convient de déduire le résultat antérieur de 280 193,77€.  
 Ainsi le résultat affecté au 31/12/2018 est d'un montant **excédentaire de clôture est de 5 218,98 €**.

**II / La section d'investissement**

La section d'investissement se clôture pour l'exercice 2018 par un excédent de 43 942,36€.  
 Ce résultat comprend le résultat antérieur de 23 355,27 €, **l'excédent d'investissement reporté s'élève à 43 942,36€**.

**III / Affectation des résultats**

Le résultat de fonctionnement 2018 reporté est de **285 412,75€**.

<b>BUDGET SEJI</b>		
<b>Section de Fonctionnement</b>		
Recettes		1 763,703,20 €
Dépenses		1 758 484,22 €
Résultat de fonctionnement de l'année		5 218,98 €
Résultat antérieur		280 193,77 €
<b>Résultat à affecter au 31/12/</b>	<b>2018</b>	<b>285 412,75 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>		
Recettes		141 821,02 €
Dépenses		121 233,93 €
Résultat d'investissement de l'année		20 587,09 €
Résultat antérieur		23 355,27 €
<b>Résultat à affecter (001) au 31/12/</b>	<b>2018</b>	<b>43 942,36 €</b>
<b>Restes à Réaliser</b>		
Recettes		0,00 €
Dépenses		23 226,55 €
<b>Solde des RAR</b>	<b>-</b>	<b>23 226,55 €</b>
<b>Besoin net d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>		
Réserves pour couvrir le besoin net d'investissement (1068)		0,00 €
Réserves pour autofinancement		- €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		285 412,75 €

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical décide :**

- **D'affecter** le résultat d'exploitation comme suit :
  - Résultat d'investissement au 31/12/2018 43 942,36 €
  - Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00 €
  - Résultat reporté en fonctionnement (002) 285 412,75 €

**POUR :** 5

**CONTRE :** 0

**Abstention :** 2 (Mme BOUJU et M. CHEVILLON)

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
La Présidente,  
Madame BARTHELEMY

**Par déléation**

- 3 JUL. 2019

Enregistré en Sous-Préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20190629 -2019 \_ 12-DE

Affiché le : 29 JUIN 2019

Certifié exécutoire le : - 3 JUL. 2019

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Vice-Président  
**Jean-Pierre DBJAY**